PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le quinze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M PEUCHERET Alain, Maire de VERRIERES.

<u>Etaient présents</u>: MM PEUCHERET Alain, LUISE Dominique, BERTIN Michel, SPECTE Gérard, MM PLOYE Frédéric, BONENFANT Hervé, ROYER Stéphane, PARMENTIER Bruno, Mme RICHE Céline, M SAMUEL Guy, Mme QUESNEL Chantal, MM LAGOGUEY Janick, LEBECQ Jean-François, BOILLOT Patrick formant la majorité des membres en exercice.

Absent (s) excusé (s): Mme BAGATTIN Mélanie pouvoir à Mme RICHE Céline, M CALLENDREAU Boris pouvoir à M LUISE Dominique, Mme MARIETTE Florence pouvoir à M BERTIN Michel, Melle DOUCET Stéphanie pouvoir à M BONENFANT Hervé.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer. M BOILLOT Patrick a été désigné (e) **secrétaire de séance** et a accepté cette fonction.

Monsieur le Maire informe le conseil de la réception en mairie d'une lettre de M AMIDIEU Jacques du 4 mars 2011 l'informant de sa démission comme membre du conseil municipal. Copie a été adressée à M le Préfet de l'Aube le 24 mars et accusé réception envoyé à l'intéressé le 2 avril. Monsieur le Maire lit le courrier en séance, qui fait état de raison personnelle, sans remise en cause du fonctionnement du conseil municipal.

Approbation du compte-rendu du 17 Février 2011 :

Approuvé à l'unanimité.

Ajout et retrait ordre du jour : approuvé à l'unanimité.

Ajout :Ligne péri-urbaine « TROYES-VERRIERES » convention ; accès aux équipement sportifs du COSEC de Lusigny sur barse et participation. Retrait :Travaux de restauration de la chapelle de Saint Aventin (le service départemental de l'Architecture venant d'informer la commune de l'absence d'obtention de subvention pour ces travaux cette année, ceux-ci n'étant pas prioritaires).

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - APPROBATION:

Monsieur le Maire présente le compte administratif de 2010. Le compte administratif ayant fait l'objet d'une explication approfondie lors de la commission de finances du 7 avril 2011 il rappelle les montants des prévisions

et des réalisations de l'exercice 2010 par section par chapitre, souligne les points importants et répond aux questions de l'assemblée sur certains articles. Il quitte ensuite la séance afin que l'assemblée puisse valablement délibérer.

La vue d'ensemble de la section de fonctionnement se présente comme suit :

Chapitre		Crédits ouverts	Réalisations
	TOTAL DEPENSES	1 626 125,00	1 087 419,49
011	Charges à caractère général	589 460,00	415 595,52
012	Charges de personnel	472 700,00	428 331,00
65	Autres charges gestion courante	331 460,00	207 861,91
014	Atténuation de produits		
66	Charges financières	14 771,00	14 270,11
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	430,41
042	Opérations d'ordre		20 930,54
022	Dépenses imprévues	69 423,00	
023	Virement à la section d'investisst	146 811,00	
	TOTAL RECETTES	1 223 525,00	1 248 191,43
70	Produits des sces, domine et vtes	218 940,00	222 481,03
73	directes	479 297,00	468 295,00
74	Impôts et taxes	471 678,00	476 880,53
75	Dotations et participations	18 010,00	18 012,84
013	Autres produits de gestion courante	18 060,00	23 791,01
76	Atténuation de charges		11,70
77	Produits financiers	6 607,00	13 156,00
79	Produits exceptionnels		
042	Transfert de charges	10 933,00	25 563,32
	Opérations d'ordre		
002	Excédent de fonctionnement ex. n-1	402 600,27	

La section de fonctionnement est approuvée par chapitre, à l'unanimité (par 17 voix pour dont 4 pouvoirs, le Maire ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote).

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

DEPENSES

Nature	Crédits	Mandats émis	RAR au 31/12
	ouverts		
TOTAL	455 541,00	238 304,35	231 457,43
Dépenses	425 648,00	194 033,99	181 457,43
d'équipement			
Individualisées en			
opérations			
21. Immobilisations	56 766,00		50 000,00

Corporelles			
45. Opérations pour			
compte de tiers			
Dépenses financières	29 893,00	29 639,82	
16 Emprunt	29 640,00	29 639,82	
Opérations réelles			
020Dépenses	253,00		
imprévues		14 630,54	
Opérations d'ordre			
de section à section			
Opérations d'ordre à			
l'intérieur de la			
section			
Déficit			
'Investissement ex.			
n-1			

OPERATIONS VOTEES - DEPENSES

N°	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	RAR Au 31.12.2010
	TOTAL	368 882,00	187 267,99	181 457,43
10001	Zone artisanale CH 21	4 051,00	1 680,21	2 370,79
10002	Eglise ST Pierre CH 21	39 900,00	39 891,86	
10003	Chapelle St Aventin	25 400,00		25 400,00
10004	Groupe scolaire CH 21	7 021,00	4 094,18	2 895,82
10005	Equipement incendie CH 21	1 600,00	1 554,80	
10006	Terrains et bois CH 21	14 660,00	1 856,36	12 803,64
10007	Equipements sportifs et de loisirs	4 991,00	4 248,88	737,43
10008	Mairie CH 20 CH 21	32 220,00	30 503,65	1 705,86
10009	Espaces verts, réseaux, voiries	164 120,00	81 820,52	82 277,66

	CH 21			
10010	Autres immeubles	74 919,00	21 617,53	53 266,23
	communaux CH 21			

OPERATIONS FINANCIERES:

Art.	Libellé	Crédits	mandats	RAR au
		ouverts	émis	31/12
DEPENSES		86 659,00	51 036,36	50 000,00
TOTALES				
HORS CHARGES		86 659,00	36 405,82	50 000,00
TRANSFEREES				
1641	Rembt	29 640,00	29 639,82	
	emprunts			
165	Dépôt et			
	cautionnement			
Autres dépenses		56 766,00	6 766,00	
financières				
19	Moins value			
	cession			
2111	Terrains nus	50 000,00	4 555,57	50 000,00
2112	Terrains de	4 556,00		
	voirie		2 210,43	
2113	Terrains autre	2 210,00		
26 participations				
et créances				
rattachées				
020 DEPENSES		253,00		
IMPREVUES		,		
192 Moins values			14 630,54	
de cession				

Vue d'ensemble section d'investissement :

RECETTES:

Nature	Crédits	Titres émis	RAR au 31/12
	ouverts		
TOTAL	421 169,00	175 725,24	112 575,00
Recettes	29 547,00	16 960,10	12 575,00
d'équipement			
45. Opérations pour			
compte de tiers			
Recettes financières	244 811,00	137 834,60	100 000,00

Recettes réelles	274 358,00	154 794,70	112 575,00
Opérations d'ordre à l'intérieur de la			
section	146 811,00		
021Virement de la			
section de			
fonctionnement			
		20 930,54	
040 Opérations			
d'ordre de transfert			
entre sections			

OPERATIONS VOTEES - RECETTES:

N°	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	RAR au 31/12
	TOTAL	29 547,00	16 960,10	12 575,00
10001	Zone artisanale CH 13		,	
10002	Eglise ST Pierre CH 13	25 777,00	13 202,00	12 575,00
10003	Chapelle St Aventin			
10004	Groupe scolaire CH 13			
10005	Equipement incendie CH 13			
10006	Terrains et bois CH 13			
10007	Equipements sportifs et de loisirs	2 000,00	2 000,00	
10008	Mairie CH 13	1 770,00	1 758,10	
10009	Espaces verts, réseaux, voiries CH 13			
10010	Autres immeubles communaux CH 13			

Art.	Libellé	Crédits	titres émis	RAR au
		ouverts		31/12

RECETTES RESSOURCES		230 830,00	104 273,45	
PROPRES				
RESSOURCES		77 255,00	76 578,91	
PROPRES EXTERNES				
10222	f.c.t.v.a.	50 465,00	50 465,91	
10223	Taxe locale	26 790,00	26 113,00	
10223	d'équipt	20 7 70,00	20 113,00	
1328	Subvention	6 764,00	6 764,00	
1320	equipt	0 704,00	0 704,00	
Autres recettes	equipt			
financières				
1641	Emanuanto			
1041	Emprunts			
	Ventes terrains			
1/5	nus			
165	Dépôt et caut			
211 1	Installations de			
0.4.50	voirie			
2152	Matériel			
21571	roulant			
	Cessions de			
024	biens			
Total				
prélèvement				
Venant de la				
section de				
focntionnement				
021	Virement de la	146 811,00		
	section de			
	fonctionnemen			
	t			
040	Opérations		20 930,54	
	d'ordre			
	transfert entre			
	sections			
1068	Excédent de	54 492,00	54 491,69	
	fonct capit.	,	, , ,	
		Résultat		
		reporté N-1		
		34 372,00	34 372,31	
		= = =,=,=	= = =,==	

RESULTAT D'EXERCICE 2010:

	DEPENSES	RECETTES	Résultat global
Fonctionnement :			
	1 087 419,49	1 248 191,43	
Résultats n-1		402 600,27	
Résultat n			563 372,21
(excédent)			
Investissement:			
	238 304,35	175 725,24	
Résultats n-1		34 372,31	
Résultat n			28 206,80
Résultat global 2010			535 165,41

La section d'investissement est approuvée par chapitre par opération, à l'unanimité, par 17 voix pour dont 4 pouvoirs, le Maire ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote).

Il ressort du compte administratif 2010 un excédent de fonctionnement de 563 372,21 Euros et un déficit d'investissement de 28 206,80 Euros, soit un solde d'exécution de 535 165,41 Euros.

RESTES A REALISER DE L' EXERCICE 2010 DEPENSES ET RECETTES D' INVESTISSEMENT:

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve l'état des restes à réaliser des dépenses et recettes d'investissement de l'exercice 2010 arrêté au 31.12.2010 comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Libellé	Compte	opération	Prévu au budget	Engagé en 2010	Réalisé en 2010	restes à réaliser en
			2010			2011
Acquisition	2111	000	50 000,00	50 000,00	00,00	50 000,00
terrain dislaub				Projet en		
				négociation		
Bornage terrain	2111	10001	4 051,00	4 051,00	1 680,21	2 370,79
ZA				Devis reçus		
Acquisition	2111	10006	5 535,00	5 535,00	00,00	5 535,00
terrains nus,				Succession		
réserve foncière				non		
				liquidée		
Acquisition de	2117	10006	1 457,00	1 457,00	00,00	1 457,00
bois				Projet		

				différé		
				2011		
Plantations	2121	10006	7 668,00	7 668,00	1 856,36	5 811,64
prog ONF				devis onf		
Frais d'études	2031	10009	40 200,00	40 200,00	00,00	40 200,00
voirie				Projet		
				différé		
				2011		
Frais d'études	2031	10010	49 460,00	49 460,00	00,00	49 460,00
réhabilitation				En cours		
bâtiment scc - cl				procédure		
Terrain autres	2128	10009	15 635,00	15 635,00	3 602,11	12 032,89
agencements				Devis reçus		
Travaux	21311	10008	14 920,00	14 920,00	13 357,00	1 562,93
réhabilitation				Devis reçus		
mairie						
Travaux	21318	10003	25 400,00	25 400,00	00,00	25 400,00
réhabilitation				En attente		
chapelle				dossier		
				ABF		
Travaux	21318	10007	4 041,00	4 041,00	3 303,57	737,43
vestiaires foot				Devis reçus		
Réseaux de	2151	10009	14 800,00	14 800,00	0,00	14 800,00
voirie				Devis reçus		
Installation de	2152	10009	28 740,00	28 740,00	13 601,42	15 138,58
voirie,				Devis reçus		
panneaux						
Acquisition mat	21571	10009	46 324,00	46 324,00	46 217,81	106,19
roulant				Devis reçus		
Matériel bureau	2183	10004	3 056,00	3 056,00	1 713,31	1 342,69
informatique				Devis reçus		
Matériel de	2183	10008	8 000,00	7 970,16	7 827,23	142,93
bureau				Devis reçus		
informatique						
Mobilier écoles	2184	10004	2 500,00	2 500,00	946,87	1 553,13
				Devis reçus		
Mobilier centre	2184	10010	3 277,00	3 277,00	1 054,87	2 222,13
de loisirs et				Devis reçus		
cantine						
Autres	2188	10010	4 382,00	4 382,00	2 797,90	1 584,10
immobilisations				Devis reçus		
TOTAL						231 457 ,43
DEPENSES						

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Libellé	compte	opération	Prévu au	Engagé en	Réalisé en	Restes à
			budget	2010	2010	réaliser en
			2010			2011
Subvention	1322	10002	4 951,00	4 951,00	00,00	4 951,00
région				Notification		
				reçue		
Subvention	1323	10002	7 624,00	7 624,00	00,00	7 624,00
département				Notification		
				reçue		
Produit vente	Ch	000	100 000,00	100 000,00	00,00	100 000,00
terrains Za	024			Projet acte		
				notarié		
TOTAL						112 575,00

<u>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR DE L'</u> <u>EXERCICE 2010- AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2010 :</u>

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du compte administratif de l'exercice 2010, ce même jour,

Considérant les besoins recensés pour l'année 2011,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010,

Constatant que le compte administratif est **en accord avec le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2010,**

APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion du receveur municipal 2010,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent d'exploitation de 563 372,21 Euros Un déficit d'investissement de 28 206,80 Euros

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010 :

Pour mémoire : prévision budgétaire :

Virement à la section d'investissement :

Résultat au 31.12.2010

Excédent de fonctionnement : 563 372 Euros Déficit d'investissement : 28 207 Euros

Pour mémoire : prévision budgétaire : Virement à la section d'investissement :

Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)

couvrant les RAR d'investissement de 2010 :

RAR Dépenses d'investissement =

RAR Dépenses2010 pour 231 457 euros. - RAR Recettes 2010 pour 112 575 Euros

Soit 118 882 Euros.

Affectation en réserve (compte 1068)

(correspondant au Compte tenu du déficit d'investisst 28 207 Euros. Provision pour RAR (118 882 + 28 207 = 147 089)

Total 147 089 Euros

Affectation à l'excédent reporté : (report à nouveau créditeur) 563 372 – 147 089 =

- 147 089 = 416 283 Euros

Le résultat excédentaire de la section

de fonctionnement 2010 s'élève à : 563 372 Euros

Le résultat de la section

d'Investissement déficitaire

de 2010 s'élève à : 28 207 Euros

L'affectation complémentaire

Au 1068 à prévoir 147 089 Euros

Le solde d'exécution à reporter en excédent de fonctionnement

au BP 2011 s'élève à 416 283 Euros

IMPOTS LOCAUX 2011 - VOTE DES TAUX :

Les bases d'imposition prévisionnelles de 2011 mentionnées dans l'état 1259 concernent la taxe d'habitation et les taxes foncières du bâti et du non bâti, elles augmentent globalement d'environ 4 %.

La base CFE de 2010 passe de 228 019 Euros à 246 200 Euros en 2011 soit 8 %.

A savoir:

Taxe d'habitation	1 505 274	à	1 556 000
Taxe foncière	850 773	à	888 700
Taxe foncière non bâti	56 479	à	57 600

CFE 228 019 à 246 200

Il est proposé de ne pas augmenter le taux de chaque taxe cette année qui est néanmoins rebasé tenant ainsi compte de la réforme de la taxe professionnelle. Ces nouveaux taux dénommés « taux de référence » n'auront pas d'impact financier supplémentaire pour les administrés (hormis l'évolution légale des bases).

Taxe d'habitation	22,38 %
Taxe foncière bâti	20,12 %
Taxe foncière non bâti	22,56 %
CFE (cotisation foncière des entreprises)	20,21 %

Cela représente un produit de **589 791 Euros** auquel s'ajoute d'autres produits de **17 614 Euros** (Taxe additionnelle FNB - produits des IFER- et produits CVAE). La commune devra par ailleurs reverser la somme de 142 997 euros au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources comme collectivité « gagnante » de la réforme.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE ces taux pour l'année 2011.

TARIFS DES DIVERS SERVICES COMMUNAUX - ANNEE 2011:

Lors du vote du budget primitif 2011, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

DE FIXER LES TARIFS DES CONCESSIONS COMME SUIT :

Concessions inhumation cimetière :

Perpétuelle : 188 euros. Trentenaire : 68 euros.

Concessions incinération Columbarium:

Trentenaire: 67 euros Cinquantenaire: 110 euros Niche: 417 euros Plaque aluminium: 6 euros

DE FIXER POUR L'ANNEE 2011 LES TARIFS DES AUTRES SERVICES COMMUNAUX COMME SUIT :

Redevance d'enlèvement et de traitement des déchets des ménages, professionnels et associations:

Le montant par foyer fiscal est fixé pour l'année 2011 à **204 euros** tenant ainsi compte du coût financier du marché public signé avec la société DECTRA qui assure l'ensemble des opérations de tri sélectif. Monsieur le maire précise que ce tarif tient également compte des tarifs du Grand Troyes pour l'accès aux déchetteries et d'une partie de la charge du traitement remboursé au SDEDA.

Par ailleurs certains professionnels bénéficiant pour tout ou partie de ce service un tarif individualisé leur est appliqué comme suit :

Boulangerie Pâtisserie: ½ du montant appelé ci-dessus,

Restaurants: montant appelé aux habitants,

Cabinet médical : ½ du montant appelé ci-dessus, Cabinet dentaire :½ du montant appelé ci-dessus,

Cabinet infirmier et podologue : ½ du montant appelé ci-dessus,

Cabinet vétérinaire : ½ du montant appelé ci-dessus,

Masseur kiné : ½ du montant appelé ci-dessus, Pharmacie : ½ du montant appelé ci-dessus, ADMR : ½ du montant appelé ci-dessus,

Club du Soleil: montant appelé aux habitants,

DANTON Alain (apiculteur) : ½ du montant appelé ci-dessus,

G2 Paysage: ½ du montant appelé ci-dessus,

A.R.T.S. PLASTIQUES : ½ du montant appelé ci-dessus,

Salon de coiffure et d'esthétique : ½ du montant appelé ci-dessus.

Commerce Multi- services PION Jean-Luc : ½ du montant appelé ci-dessus. SARL VAILLOT (plombier chauffagiste) : ½ du montant appelé ci-dessus

Les Bâtisseurs Aubois : ½ du montant appelé ci-dessus.

DE FIXER à compter du 1^{er} **avril 2011** les tarifs du centre de loisirs, cantine, garderie, études surveillées, bibliothèque, encarts publicitaire et location salle polyvalente, droit de place comme suit :

Centre de Loisirs:

Pour l'année 2011, hormis le mois de juillet :

Habitants de Verr	rières :	Habitants extérieu	rs:
A la journée :	3,80 Euros	A la journée :	4,50 Euros
Garderie:	1,10 Euro	Garderie:	1,40 Euro

matin ou soir	matin ou soir
Garderie midi :0,55 Euro	Garderie midi :0,85 Euro

Cantine:

Habitants de Verrières : Prix d'un repas :4,40 EurosRepas apportés cadre PAI :1,60 Euros.

Extérieurs :Prix d'un repas:5,20 EurosEnseignants :5,20 EurosRepas apportés cadre PAI :2,35 Euros

Pour la période du mois de juillet :

Centre de loisirs:

Habitants de Verrieres :

Journée sans repas : 4,10 Euros Journée avec repas : 8,50 Euros

Extérieurs:

Journée sans repas : 4,70 Euros Journée avec repas : 9,90 Euros

Repas apportés cadre PAI:

Journée pour les habitants de Verrières : 5,70 Euros Journée pour les extérieurs : 7,00 Euros

<u>Participation grandes sorties:</u>

Habitants de Verrières et Extérieurs : 10,00 Euros

Etudes surveillées:

Prix de l'heure : 1,30 Euros

Un tarif dégressif est appliqué aux familles de 3 enfants fréquentant la structure communale (50% de réduction pour le 3 ème enfant).

Bibliothèque:

<u>Tarif fixé par délibération du 27/11/2009 sans changement mentionné pour information (application 1.01.2011)</u>

carte de couleur bleue

abonnement annuel des Verrichons de + 18 ans 4,00 Euros

abonnement individuel annuel des personnes extérieurs + 18 ans 6,00 Euros

carte de couleur jaune

abonnement familial annuel des Verrichons 6,00 Euros abonnement familial annuel des personnes extérieures 8,00 Euros

Cartes de pêches :

Tarif fixé par délibération du 17 février 2011 mentionné pour information

Carte pêche année pour les habitants de Verrieres 43,00 Euros Carte pêche journée pour les extérieurs 60,00 Euros (carte journée à compter du 3ème samedi suivant la date d'ouverture) Carte de pêche journée pour les verrichons 7,20 Euros Carte pêche journée pour les extérieurs 10,00 Euros

Salle Polyvalente:

Grande salle et cuisine :

	COMMUNE	EXTERIEUR
Assemblée générale ou vin	128 Euros	195 Euros
d'honneur de 4 heures		
Mariages, fêtes familiales,	270 Euros	465 Euros
associations : 1 jour		
Mariages, fêtes familiales,	450 Euros	670 Euros
associations : 2 jours		

	COMMUNE	EXTERIEUR
Location du dimanche	235 Euros	235 Euros
pour thé dansant		

1 ère réunion gratuite pour les associations locales à caractère culturel, sportif et de loisirs - réunions suivantes : tarif normal.

Encarts publicitaires dans le bulletin municipal (Le Verrichon) :

Tarifs annuels pour une parution dans le bulletin municipal

Commerçants, artisans, entreprises installés sur la commune :

Encart publicitaire, 1/8 de page : 72,00 Euros Encart publicitaire, 1/4 de page : 102,00 Euros Encart publicitaire, 1/2 page : 204,00 Euros

Commerçants, artisans, entreprises installés hors commune:

Encart publicitaire, 1/8 de page : 87,00 Euros Encart publicitaire, 1/4de page : 123,00 Euros. Encart publicitaire, 1/2 page : 245,00 Euros

Droit de place :

Commerçants ambulants:

En journée ou demi-journée : 54 Euros. A l'année (appelé au semestre) : 345 Euros.

Taxi:

Annuel: 163 Euros.

Chiens errants:

Forfait recherche du propriétaire + 1 jour de garde 45 Euros

SUBVENTIONS COMMUNALES - ANNEE 2011:

Monsieur le Maire donne la parole à M BERTIN Michel, 2ème adjoint, afin qu'il présente les propositions de subventions pour l'année 2011, examinées en commission culture animation le 10/02 /2011.

ECOLES:

Maternelle:

Coopérative scolaire	1 060 Euros
Primaire : Coopérative scolaire	1 720 Euros
Primaire: Subvention classe de neige	3 320 Euros

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNALES:

A.S.V. (Judo - Cyclo - Tennis - Foot - Gym)	3 500 Euros
Compagnie des Sapeurs -Pompiers	660 Euros
Créateurs du Val de Seine	300 Euros
Association Familles Rurales	450 Euros
Amicale des Démobilisés	85 Euros
Verrières Animations Loisirs (Echecs -Scrabble)	600 Euros
Subvention exceptionnelle championnat national Echecs	100 Euros
Parents d'élèves	70 Euros
La Chasse Verrichonne	50 Euros

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS EXTRA-COMMUNALES:

A.D.M.R. des Aumonts (Antenne de Verrières)	700 Euros
Visiteurs Hospitaliers	105 Euros
Clique Musique Cérémonie	90 Euros
Ludothèque	2 570 Euros
(subvention annuelle 2 500 euros + subvention exceptionnelle 2	70 euros)
Les Croqueurs de Pommes	25 Euros

AUTRES SUBVENTIONS:

Comité Social du Personnel Communal	12 200 Euros
C.C.A.S.	500 Euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la répartition ci-dessus énoncée, à inscrire au budget primitif 2011 pour un montant de 27 605 Euros au compte 6574 et 500 Euros au compte 657362.

ACQUISITIONS DE TERRAINS AUPRES DE LA SOCIETE DISLAUB (GROUPE CRISTAL-UNION):

Monsieur le Maire rend compte des différents entretiens qu'il a eu avec M THERENE directeur de la société DISLAUB à BUCHERES, représentant le groupe CRISTAL-UNION concernant diverses parcelles de terrains à acquérir. Il s'agit notamment des parcelles :

- ZL n° 159 lieudit « Prés du Moulin » pour partie pour une contenance de 7280 m2 jouxtant au nord pour partie des bâtiments communaux; elle ouvre directement par façade de 70 mètres environ close sur la rue de Saint Martin, en accusant une certaine déclivité aboutissant au bief de l'ancien moulin et se prolongeant ensuite au couchant sur les arrières de propriétés bâties ouvrant sur la rue des Ecoles, voie sur laquelle ce tènement débouche sous forme d'un vergers herbeux en bande.
- AB n° 81 lieudit « Rue de Saint » d'une surface de 5189 m2, venant s'abouter à la parcelle précédente pour former une banquette naturelle comprise ente la Seine qu'elle borde sur 180 mètres environ et la rue principale qu'elle borde sur la même longueur en léger dévers du profil de cette voirie.

L'ensemble de ces parcelles est pour partie en nature herbeux encombré de restes d'un vannage, des fondation de l'ancien moulin et d'une longère aujourd'hui démolis, pour le reste en nature de berge herbeuse supportant un peuplement d'essences humifères diverses de replantation spontanée (parcelle ZL n° 159) ou retravaillée (baliveaux sur parcelle AB n°81).

Au plan d'occupation des Sols de la commune de VERRIERES, ces terrains relèvent de la zone UCi pour partie d'environ 2 600 à 2700 m2 de la parcelle ZL n° 159, de la zone UDi pour le surplus de la cette parcelle et pour l'ensemble de la AB n°81. Rappelons que la zone UCi est une zone urbaine urbanisable (habitat principalement mais permettant également les commerces, services et activités non nuisantes), présentant des risques d'inondation résultant de débordement de cours d'eau (i). la zone UDi est quant à elle une zone naturelle à protéger en raison de la qualité des milieux naturels et des paysages pouvant être soumise à des risques d'inondations par débordement de cours d'eau. Elles sont également comprises dans le périmètre sauvegardé de l'église et classée en espace boisé pour la parcelle AB n°81.

Au PPRI départemental, la parcelle ZL n° 159 est classée en zone bleue ((développement autorisé sous conditions) et la parcelle AB N°81 en zone rouge (inconstructible).

Après avoir pris connaissance des conclusions du Service des Domaines et de l'offre présentée par M THERENE, directeur de la société DISLAUB.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acquérir :

- La parcelle ZL n°159 pour une contenance de 7 280 M2 (correspondant à l'ensemble du terrain moins une partie de 609 m2 correspondant à l'emplacement de l'ancien vannage) et grevée d'une servitude de passage pour accéder à cette installation et à l'îlot central, au prix de DIX MILLE TROIS CENT DIX HUIT Euros (10 378,00 Euros),
- La parcelle AB n°81 pour une contenance de 5 189 m2 au prix de SOIXANTE TREIZE MILLE SIX CENT VINGT DEUX Euros (73 622, 00 euros),

L'ensemble pour un prix total de QUATRE VINGT QUATRE MILLE EUROS (84 000,00 Euros), auquel s'ajouteront les frais de notaire et la TVA, option choisie par la commune..

Ces deux acquisitions constitueront pour la commune des réserves foncières pour des projets futurs (extension centre de loisirs, chemin piétonnier d'accès au centre du village, ...)

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir :

- La parcelle ZL n°159 pour une contenance de 7 280 M2 (correspondant à l'ensemble du terrain moins une partie de 609 m2 correspondant à l'emplacement de l'ancien vannage) et grevée d'une servitude de passage pour accéder à cette installation et à l'îlot central, au prix de DIX MILLE TROIS CENT DIX HUIT Euros (10 378,00 Euros),
- La parcelle AB n°81 pour une contenance de 5 189 m2 au prix de SOIXANTE TREIZE MILLE SIX CENT VINGT DEUX Euros (73 622, 00 euros),

L'ensemble pour un prix total de QUATRE VINGT QUATRE MILLE EUROS (84 000,00 Euros), auquel s'ajouteront les frais de notaire et la TVA, option choisie par la commune..

CHARGE Monsieur le Maire de signer l'acte de vente. **DIT** que les crédits sont prévus au budget.

DEMANDE DE DESAFFECTATION DU LOGEMENT DE FONCTION DU GROUPE SCOLAIRE DE VERRIERES :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que lors de la construction de l'école de VERRIERES (Aube), un logement de fonction de type 4 attenant au bâtiment avait été également édifié.

Ce logement était affecté au service public de l'enseignement donc réservé aux enseignants.

Or la création du corps de professeur des écoles, qui ne bénéficient plus du droit au logement et l'intégration progressive des instituteurs dans ce corps a pour conséquence de réduire l'intérêt du maintien de l'affectation de ce logement dans le service public de l'enseignement.

D'autre part, le maintien de ce logement affecté au service public de l'enseignement est un obstacle à une occupation communale ou à la conclusion d'un bail à location garantissant une occupation durable par le locataire. En effet, sa convention d'occupation précaire peut être remise en cause à tout moment si un instituteur en faisait la demande. Ce logement risque d'être souvent inoccupé et il en résultera pour la commune une perte de ressources financières non négligeable.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant:

Que ce logement est vacant depuis le 25 juillet 2005, date de départ du dernier un enseignant au quel les locaux avaient été mis à disposition,

Que le maintien de ce logement dans le cadre du service public de l'enseignement ne présente plus aucun intérêt du fait de l'intégration de la quasi-totalité des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles,

Que le maintien de cette affectation crée des contraintes sur les possibilités d'occupation ou de location par la commune et qu'il résulte une perte de ressources non négligeable,

Que la localisation de ce logement de par sa position est indépendante de l'enceinte du groupe scolaire et que sa location ne nuit pas au fonctionnement de l'école,

DECIDE:

De solliciter de Monsieur le Préfet de l'Aube la désaffectation du service public de l'enseignement du logement de fonction du groupe scolaire de VERRIERES, situé au 1 rue des Ecoles (cadastré ZL 107).

CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN SUR EQUIPEMENT DES DIVERS BATIMENTS PUBLICS CONTROLE DE CONFORMITE:

-MAINTENANCE CLIMATISATION CHAUFFAGE SALLE POLYVALENTE -- CONTRAT D'ENTRETIEN CONCERNANT LA

VERIFICATION ET LA MAINTENANCE DES APPAREILS DE CHAUFFAGE DE BATIMENTS COMMUNAUX -CONTROLE PERIODIQUE PLATE FORME ELEVATRICE - MAINTENANCE EQUIPEMENTS INCENDIE :

Monsieur le Maire donne la parole à M SPECTE Gérard, adjoint chargé des bâtiments communaux, afin qu'il expose à l'assemblée les conclusions de la commission chargée d'étudier les offres des entreprise consultées. La commission propose de retenir :

<u>Pour la maintenance du système de la climatisation - chauffage de la salle des</u> fêtes :

L'entreprise TOGGENBURGER de SAINT ANDRE LES VERGERS (Aube) pour un contrôle annuel (contrat durée maximum de 3 ans) pour un montant HT de 410 euros HT soit 490,36 Euros TTC.

Pour la vérification des circuits et la maintenance annuelle des appareils de chauffage (concernant les installations de chauffage du logement de fonction – de la salle de judo – de la salle polyvalente –de la mairie et du groupe scolaire-suivant détail donnés lors de la consultation) :

Entreprise Christian DOUCET de VERRIERES (Aube) pour un montant annuel (contrat durée maximum de 3 ans) de 607,85 euros HT soit 726,98 euros TTC comprenant la visite d'entretien annuel avec intervention journée.

Pour le contrôle périodique de conformité de la plateforme élévatrice :

L'entreprise SOCOTEC de TROYES pour montant total de prestation de 160 Euros HT soit 191,36 euros TTC pour 2 visites par an – frais de déplacement inclus (contrat durée maximum de 3 ans).

Pour la maintenance annuelle préventive et corrective du parc équipements incendie

(extincteurs - blocs de secours- évacuateurs de fumée) :

L'entreprise AUBE SECURITE INCENDIE de BUCHERES (Aube) suivant catalogue détaillé et contrat de vérification maintenance pour l'année (durée maximum du contrat 3 ans) de 325,10 euros HT soit 388,82 euros TTC.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

RETIENT les propositions de la commission comme exposées ci-dessus, à savoir :

<u>Pour la maintenance du système de la climatisation – chauffage de la salle des</u> fêtes :

L'entreprise TOGGENBURGER de SAINT ANDRE LES VERGERS (Aube) pour un contrôle annuel (contrat durée maximum de 3 ans) pour un montant HT de

410 euros HT soit 490,36 Euros TTC, **15 voix pour, 2 voix contre** (M BOILLOT et Mme RICHE), **1 abstention** (pouvoir Mme RICHE pour Mme BAGATTIN),

Pour la vérification des circuits et la maintenance annuelle des appareils de chauffage (concernant les installations de chauffage du logement de fonction – de la salle de judo – de la salle polyvalente –de la mairie et du groupe scolaire-suivant détail donnés lors de la consultation) :

Entreprise Christian DOUCET de VERRIERES (Aube) pour un montant annuel (contrat durée maximum de 3 ans) de 607,85 euros HT soit 726,98 euros TTC comprenant la visite d'entretien annuel avec intervention journée, **15 voix pour et 3 voix contre** (MM BERTIN, LUISE et BOILLOT),

Pour le contrôle périodique de conformité de la plateforme élévatrice :

L'entreprise SOCOTEC de TROYES pour montant total de prestation de 160 Euros HT soit 191,36 euros TTC pour 2 visites par an – frais de déplacement inclus, à l'unanimité.

Pour la maintenance annuelle préventive et corrective du parc équipements incendie

(extincteurs - blocs de secours- évacuateurs de fumée):

L'entreprise AUBE SECURITE INCENDIE de BUCHERES (Aube) suivant catalogue détaillé et contrat de vérification maintenance pour l'année (durée maximum du contrat 3 ans) de 325,10 euros HT soit 388,82 euros TTC, à l'unanimité.

CHARGE M le Maire de signer les contrats.

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

BATIMENT CENTRE SOCIO CULTUREL - CONTROLE TECHNIQUE - COORDINATION SPS - ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE - ETUDES THERMIQUES:

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les différentes missions devant accompagner des travaux de réhabilitation de bâtiment notamment ceux du bâtiment socio culturel, actuellement en phase d'étude par le maître d'œuvre T+B Architecture.

Il s'agit des missions du contrôle technique de construction, de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs, de l'assurance dommages ouvrage et d'étude thermique et par simulation thermique.

Suite à la consultation lancée pour chaque mission et après réception des offres,

Monsieur le Maire, propose de retenir pour :

-la mission de contrôle technique de la construction :

L'APAVE dont le siège est 17 rue Salneuve 75854 PARIS Cedex 17 représenté par M Michel ACHARD, chef de l'agence de TROYES (Aube), 17 Avenue jean Jaurès, BP 43, 10153 PONT SAINTE MARIE,

Pour un montant de 3 648,00 Euros HT soit 4 363,00 Euros TTC.

- la mission de coordination en matière de Sécurité et de protection des travailleurs niveau 3 :

La SOCOTEC agence de TROYES 5Aube°, 59 Rue Raymond Poincaré BP 70252 10006 TROYES représenté par M GOUVERNE-MAINGAULT, responsable de l'activité SPS,

Pour un montant de 1330,00 Euros HT soit 1590,68 Euros TTC.

-l'assurance dommages ouvrage :

GROUPAMA Nord-est 2 Rue Léon Patoux BP 1028 51686 REIMS CEDEX 2 Pour un montant de 4 575,99 euros HT soit 4 991,13 euros TTC.

-la mission d'étude thermique selon méthode de calcul d'après réglementation en vigueur (RT 2012) et mission d'étude par simulation thermique dynamique,

SAS FEREST ING 20 Rue de la Halle 59000 LILLE Pour un montant de 2 060,00 Euros HT soit 2 463,76 Euros TTC

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir pour les différentes missions exposées ci-dessus :

- la mission de contrôle technique de la construction :

L'APAVE dont le siège est 17 rue Salneuve 75854 PARIS Cedex 17 représenté par M Michel ACHARD, chef de l'agence de TROYES (Aube), 17 Avenue jean Jaurès, BP 43, 10153 PONT SAINTE MARIE, Pour un montant de 3 648,00 Euros HT soit 4 363,00 Euros TTC.

-la mission de coordination en matière de Sécurité et de protection des travailleurs niveau 3 :

La SOCOTEC agence de TROYES 5Aube°, 59 Rue Raymond Poincaré BP 70252 10006 TROYES représenté par M GOUVERNE-MAINGAULT, responsable de l'activité SPS,

Pour un montant de 1330,00 Euros HT soit 1590,68 Euros TTC.

-l'assurance dommages ouvrage :

GROUPAMA Nord-est 2 Rue Léon Patoux BP 1028 51686 REIMS CEDEX 2

Pour un montant de 4 575,99 euros HT soit 4 991,13 euros TTC.

-la mission d'étude thermique selon méthode de calcul d'après réglementation en vigueur (RT 2012) et mission d'étude par simulation thermique dynamique,

SAS FEREST ING 20 Rue de la Halle 59000 LILLE Pour un montant de 2 060,00 Euros HT soit 2 463,76 Euros TTC.

CHARGE le maire de signer les documents.

DIT que les crédits sont prévus au budget.

ONF - REGENERATION FEUILLUE PARCELLES (LOCALISATION Parcelles AE52 -2A et 3B et C -AE 40 ET AE 137) - TRAVAUX SYVICOLES - PROGRAMME D'ACTIONS 2011 :

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal de la réception en mairie d'un devis établis et transmis par l'Office National des Forêts pour des travaux d'entretien et de reboisement sur des parcelles communales dont les crédits ont été inscrits en dépenses d'investissement du budget communal de l'exercice 2011.

Ils correspondent à des travaux de dégagement manuel de plantation, de préparation à régénération, de plantations d'Erable sycomore et complément d'Aulnes glutineux, de broyage et fauchage, traitement mécanique, double passage d'épareuse.

Le montant des travaux est estimé à 2 970,00 Euros HT soit 3 552,12 Euros TTC (devis ref PRC -11-821008-00004320 du 5/02/2011.

Le Conseil, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme d'investissement de nettoyage et de régénération des parcelles boisées communales (localisation <u>AE52 -2A et 3B et C -AE 40 et AE137</u>) qui lui est présenté.

ACCEPTE le devis réf. PRC -11-821008-00004320 du 5/02/2011 d'un montant de 2 970,00 Euros HT soit 3 552,12 Euros TTC (dont 2 270,00 Euros HT en investissement et 700, 00 euros HT en dépenses de fonctionnement).

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

DONNE délégation à l'Office National des Forêts à Troyes pour la maîtrise d'œuvre.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

TARIFICATION DES FRAIS DE CAPTURE ET DE GARDE D'ANIMAUX ERRANTS:

Considérant qu'il incombe au Maire, dans l'intérêt de la sécurité publique, de prendre toutes mesures relatives à la circulation des chiens et notamment d'en interdire la divagation et de se fait en prévoir l'accueil provisoire.

Considérant qu'un espace a été aménagé afin de pouvoir y accueillir les chiens capturés en attendant la restitution à leur propriétaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'instituer une redevance forfaitaire pour la capture, le ramassage, le gardiennage temporaire et le transport des chiens en état d'errance ou de divagation ainsi que pour la recherche de leurs propriétaires.

FIXE cette redevance forfaitaire à :

- 45 euros pour la recherche des propriétaires + 1 journée de garde
- -10 euros la journée de garde supplémentaire

CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente décision qui sera consigné dans l'arrêté relatif à la circulation et la divagation des chiens errants.

LIGNE PERI-URBAINE N° 41 « TROYES/VERRIERES » - CONVENTION D'UTILISATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions de fonctionnement de la ligne de transport public routier interurbain de voyageurs « Troyes-Verrières », desservant

la commune par la ligne régulière n°41.

Cette ligne de transport comprend plusieurs courses et fonctionne plusieurs jours par semaine. Elle a pour vocation première de prendre en charge les abonnés scolaires et de transporter également d'autres voyageurs.

Il précise ensuite quelle sera la participation financière communale au coût de fonctionnement à savoir 3679,31 euros par trimestre pour la première année d'exécution.

La durée de la convention est de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2010, avec une prolongation autorisée jusqu'au 31 décembre 2011, la commune de VERRIERES intégrant « le Grand Troyes » au 1^{er} janvier 2012. A cette date, aucune nouvelle garantie de recette ne pourra être demandée à la commune de Verrières puisque la compétence transports sera transférée au Grand Troyes.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE les termes de la convention établie entre le Conseil Général de l'Aube, représenté par son Président, et la Commune de VERRIERES (Aube), pour la période du 1 septembre 2010 au 31 décembre 2011.

ACCEPTE de verser une participation financière trimestrielle de 3 679,31 euros.

CHARGE Monsieur le Maire de signer la convention.

DIT que les crédits sont prévus au budget.

ACCES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS DU COSEC DE LUSIGNY SUR BARSE - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SEINE-BARSE :

Considérant l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2010, acceptant le retrait de la commune de VERRIERES (Aube) du syndicat intercommunal de transport scolaire, de construction et de fonctionnement du C.E.G. de LUSIGNY SUR BARSE et de ses installations sportives,

Considérant que VERRIERES ne fait pas partie de la nouvelle Communauté de Communes SEINE BARSE, créée le 30 décembre 2010, qui a repris les compétences de ce syndicat.

Sur proposition de monsieur Le Maire, et afin de permettre la continuité du service notamment l'accès aux équipements sportifs du COSEC dans le cadre de la scolarité des élèves de VERRIERES,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de signer une convention avec la Communauté de Communes SEINE BARSE pour l'accès aux équipements sportifs du COSEC de LUSIGNY SUR BARSE, et le paiement de la participation communale fixée à 8 euros par habitant pour l'année 2011.

AUTORISE le maire à signer ce document.

DIT que les crédits sont prévus au budget.

BUDGET PRIMITIF 2011:

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2011 concernant le Budget principal.

Il invite ensuite les conseillers municipaux à présenter le cas échéant, leurs demandes d'explications ou lui faire part de leurs observations.

Ce document qui a fait l'objet d'un exposé détaillé lors de la commission de Finances du 7 Avril 2011, présente une balance générale comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
V	CREDITS DE		
Ο	FONCTIONNEMENT VOTES	1 751 528,00	1 335 245,00
T	AU TITRE DU PRESENT		
E	BUDGET		
	+	+ -	H
R	RESTES A REALISER (RAR) DE		
E	L'EXERCICE PRECEDENT		
P			
Ο			
R			
T			
S	002 RESULTAT DE		
	FONCTIONNEMENT REPORTE		416 283,00
	=	= =	
	TOTAL DE LA SECTION DE	1 751 528,00	1 751 528,00
	FONCTIONNEMENT	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	<u> </u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
V	CREDITS DE		
О	D'INVESTISSEMENT VOTES	573 908,00	720 997,00
T	AU TITRE DU PRESENT		
E	BUDGET (y compris le compte		
	1068)		
	+	+ -	-
R			
E	RESTES A REALISER (RAR) DE	231 457,00	112 575,00
P	L'EXERCICE PRECEDENT		
О			
R			

T S	001 RESULTAT DE D'INVESTISSEMENT REPORTE	28 207,00	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	833 572,00	833 572,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	2 585 100,00	2 585 100,00

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement:

Chapitre		Propositions	Vote
	TOTAL DEPENSES	1 751 528,00	1 751 528,00
011	Charges à caractère général	542 230,00	542 230,00
012	Charges de personnel	477 090,00	477 090,00
65	Autres charges gestion courante	318 100,00	318 100,00
014	Atténuation de produits	142 997,00	142 997,00
66	Charges financières	13 180,00	13 180,00
67	Charges exceptionnelles	1 800,00	1 800,00
042	Opérations d'ordre		
022	Dépenses imprévues	66 131,00	66 131,00
023	Virement à la section d'investisst	190 000,00	190 000,00
	TOTAL RECETTES	1 335 245,00	1 335 245,00
70	Produits des sces, domine et vtes	209 800,00	209 800,00
73	directes	643 115,00	643 115,00
74	Impôts et taxes	457 905,00	457 905,00
75	Dotations et participations	16 370,00	16 370,00
013	Autres produits de gestion courante	5 850,00	5 850,00
76	Atténuation de charges		
77	Produits financiers	1 900,00	1 900,00
79	Produits exceptionnels		
042	Transfert de charges	305,00	305,00
	Opérations d'ordre		
002	Excédent de fonctionnement ex. n-1		416 283,00
1 - 1 -	TOTAL Recettes		1 751 528,00

La section de fonctionnement est approuvée par chapitre, à l'unanimité, par 18 voix pour dont 4 pouvoirs. La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de 1 751 528,00 Euros, avec un excédent reporté de 416 283 Euros.

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

DEPENSES

Nature	RAR	Proposition	Vote du conseil	Total
TOTAL	231 457,00	573 908 ,00	573 908 ,00	805 365,00
	181 457,00	461 810,00	461 810,00	643 267,00
Dépenses	101 437,00	401 010,00	401 010,00	043 207,00
d'équipement	101 155 00	464.040.00	471 010 00	(40.0(7.00
Individualisées en	181 457,00	461 810,00	461 810,00	643 267,00
opérations				
45. Opérations pour				
compte de tiers				
Dépenses financières	50 000,00	112 098,00	112 098,00	162 098,00
Emprunts		22 615,00	22 615,00	22 615,00
Terrains nus	50 000,00	60,700,00	60 700,00	50 000,00
Dépenses imprévues		28 783,00	28 783,00	28 783,00
		·	·	
Opérations d'ordre à				
l'intérieur de la				
section				
001 Solde				28 207,00
d'exécution reporté				20 207,00
-				922 572 00
Total dépenses				833 572,00
d'investissements				

OPERATIONS VOTEES - DEPENSES

N°	Intitulé	RAR N-1	Propositio	Vote	Total
			n		
	TOTAL	181 457,00	461 810,00	461 810,00	643 267,00
10001	Zone artisanale	2 371,00	1 100,00	1 100,00	3 471,00
10002	Eglise ST Pierre				
10003	Chapelle St Aventin	25 400,00	-25 400,00	-25 400,00	00
10004	Groupe scolaire	2 896,00	6 500,00	6 500,00	9 396,00
10005	Equipement incendie				
10006	Terrains et bois	12 804,00	2 200,00	2 200,00	15 004,00
10007	Equipements sportifs et de loisirs	737,00	1 300,00	1 300,00	2 037,00
10008	Mairie	1 705,00	5 820,00	5 820,00	7 525,00
10009	Espaces verts, réseaux, voiries	82 278,00	124 390,00	124 390,00	206 668,00
10010	Autres immeubles	53 266,00	345 900,00	345 900,00	399 166,00

communaux				
-----------	--	--	--	--

RECETTES:

Nature	RAR N-1	Proposition	Vote	Total
TOTAL	112 575,00	720 997,00	720 997,00	833 572,00
Recettes	12 575,00	40 000,00	40 000,00	52 575,00
d'équipement				
10 Dot fonds divers				
hors 1068				
13 Subventions				
d'investissement				
16 Emprunt et dettes				
assimilés				
20,21,23, imm. Tx				
annulés				
Recettes financières	100 000,00	490 997,00	490 997,00	590 997,00
Opérations réelles				
10 Dot fond divers		38 908,00	38 908,00	38 908,00
hors		147 089,00	147 089,00	147 089,00
1068 Affectation				
13 Subv d'Equipt		290 000,00	290 000,00	290 000,00
16 Emprunt	100 000,00	15 000,00	15 000,00	115 000,00
024 Produit cession				
Opérations d'ordre				
de section à section				
Virement de la				
section de		190 000,00	190 000,00	190 000,00
fonctionnement				

OPERATIONS VOTEES - RECETTES:

N°	Intitulé	RAR N-1	Recettes nouvelles	Total
	TOTAL	12 575,00	40 000,00	52 575,00
10001	Zone artisanale			
10002	Eglise ST Pierre	12 575,00		12 575,00
10003	Chapelle St			
	Aventin			
10004	Groupe scolaire			
10005	Equipement			
	incendie			
10006	Terrains et bois			

10007	Equipements		
	sportifs et de loisirs		
10008	Mairie		
10009	Espaces verts,		
	réseaux, voiries		
1010	Autres immeubles	40 000,00	40 000,00
	communaux		

La section d'investissement (dépenses et recettes) est votée par chapitre par opération à l'unanimité, par 18 voix pour dont 4 pouvoirs.

La section d'investissement s'équilibre pour un montant de **833 572,00 Euros.** Le déficit d'investissement des restes à réaliser de 2010 et le déficit reporté de l'exercice précédent. Euros est couvert par une réserve au compte 1068 de 147 089 Euros.

Information et questions diverses :

Information du Maire :

<u>Intégration de voirie</u>: <u>l</u>'acte concernant les intégrations de voiries en instance a été signé le 4 avril.

<u>Plan communal de Sauvegarde</u>: Mme QUESNEL et M LAGOGUEY sont en charge de ce dossier.

<u>Centre socio culturel- réhabilitation du bâtiment :</u> une opération de dégrafage des murs intérieurs sera nécessaire afin d'établir le dossier de consultation des entreprises pour les travaux de réhabilitation. Monsieur le Maire signera le marché dans le cadre de sa délégation.

M BERTIN :

<u>Le Plan d'eau « La Réserve » :</u> un entretien a eu lieu avec le Président de la Fédération de pêche pour la prise en charge de l'entretien en contrepartie d'un droit de pêche exclusif à partager avec la commune. Un accord de principe est donné.

Mme RICHE:

Une Course aux œufs est organisée le lundi de Pâques. Des bénévoles sont nécessaires à partir de 9h30.

M LAGOGUEY :

Mise à disposition de la vaisselle salle polyvalente : qu'en est-il?

M PEUCHERET:

Cette question n'a pas encore été étudiée.

Séance levée à 2H00.